

COMMUNE : VONNAS

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

Membre de (1) : Communauté de Communes de la
Veyre

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Alain GIVORD	GIVORD Alain	GIVORD Alain
Liste conduite par Alain GIVORD	DESNAÏS Clotilde	DESNAÏS Clotilde
Liste conduite par Alain GIVORD	CARTOT Jean-François	CARTOT Jean-François
Liste conduite par Alain GIVORD	DUBOIS Françoise	DUBOIS Françoise
Liste conduite par Alain GIVORD	GIVORD Jean-Louis	GIVORD Jean-Louis
Liste conduite par Alain GIVORD	DUCLOS Nathalie	
Liste conduite par Alain GIVORD	RABUEL Claude	
Liste conduite par Alain GIVORD	NIZET Cécile	
Liste conduite par Alain GIVORD	GREGOIRE Cecile	
Liste conduite par Alain GIVORD	PERROUD Annie-Françoise	
Liste conduite par Alain GIVORD	GABILLET Guy	
Liste conduite par Alain GIVORD	NIGNOT Catherine	
Liste conduite par Alain GIVORD	YUKSEL Elifek	
Liste conduite par Alain GIVORD	TRESSERT Nadine	
Liste conduite par Alain GIVORD	TRONCY René	
Liste conduite par Alain GIVORD	BERTHOUD François	
Liste conduite par Alain GIVORD	DUNARATIS Serge	
Liste conduite par Alain GIVORD	LAURENT Mickel	
Liste conduite par Alain GIVORD	LEQUEUX Sébastien	
Liste conduite par Alain GIVORD	THIBERT Karine	
Liste conduite par Alain GIVORD	DESRAYAUD Alexandre	
Liste conduite par Caroline TROUILLOUX	TROUILLOUX Caroline	
Liste conduite par Caroline TROUILLOUX	RAVOUX Christian	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Vonnas

le 15/03/2020

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.